

Sécurité en ligne dans le sport

Version 1.0 - févr. 2026

(À destination des entraîneurs - applicable à tous les sports au Luxembourg)

1. Conduite professionnelle en ligne

L'entraîneur occupe une position de confiance.

Les principes de safeguarding s'appliquent autant en ligne qu'en présentiel.

Toute communication numérique doit être :

- Professionnelle.
- Transparente.
- En lien direct avec l'activité sportive.
- Respectueuse.

2. Communication acceptable

- ✓ Utiliser les plateformes officielles du club.
- ✓ Privilégier les messages collectifs.
- ✓ Inclure les parents / responsables légaux pour les mineurs, lorsque c'est approprié.
- ✓ Communiquer à des horaires raisonnables.
- ✓ Utiliser un langage professionnel.

3. Comportements inacceptables

- ✗ Conversations privées non liées au sport.
- ✗ Messages tardifs répétés.
- ✗ La demande de secret.
- ✗ Le partage de contenu personnel.
- ✗ Relations numériques de type "amical" avec des mineurs.

4. Réseaux sociaux

- Éviter d'ajouter des jeunes athlètes / sportifs sur des comptes personnels.
- Utiliser des comptes professionnels si nécessaire.

- Ne jamais commenter le corps ou l'apparence d'un athlète / sportif.
- Obtenir un consentement avant toute publication d'image.

5. Se protéger en tant qu'entraîneur / encadrant

- Conserver les échanges via les canaux officiels.
- Maintenir des limites claires.
- Signaler tout comportement numérique inapproprié observé.